



DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT MENÉES À L'OMC

RÉUNION TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2019

Résumé des discussions établi par le Coordonnateur¹

1 INTRODUCTION

1.1. Une réunion ouverte, coordonnée par S.E. M. Eduardo Gálvez (Chili), s'est tenue le 12 décembre 2019 dans le cadre des discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Comme il est indiqué dans l'ordre du jour annoté distribué par le Coordonnateur à tous les Membres le 4 décembre 2019², l'objectif principal était de: i) recenser les progrès accomplis au cours de la seconde partie de l'année 2019 s'agissant de poursuivre l'élaboration des éléments d'un cadre sur la facilitation de l'investissement sur la base du document de travail (INF/IFD/RD/39); et ii) planifier les prochaines étapes pour les discussions structurées au cours des mois à venir dans la perspective de la CM12.

1.2. Les Membres participants ont aussi été invités à discuter de toute autre question relative à la facilitation de l'investissement et/ou à revenir sur toute question examinée aux réunions précédentes.³

1.3. Au titre des "Autres questions", le Coordonnateur a invité les organisateurs de l'atelier d'experts sur les "possibilités et difficultés liées à l'établissement d'un cadre international sur la facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC" à informer les Membres participants des principaux résultats de l'atelier d'experts tenu la veille à l'OMC.

1.4. Toujours au titre des "Autres questions", le Coordonnateur a informé les Membres participants des arrangements concernant sa succession au poste de Coordonnateur étant donné que son affectation à Genève prendrait fin à la fin de janvier 2020.

2 REMARQUES LIMINAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMC, ROBERTO AZEVÊDO

2.1. À l'invitation du Coordonnateur, le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a formulé des remarques liminaires. Il a salué les progrès accomplis à ce jour dans le cadre de l'initiative et a félicité les participants d'avoir fait avancer les discussions structurées d'une manière ouverte, transparente et inclusive. Il a félicité les Membres participants pour leur niveau élevé d'engagement et s'est réjoui de leur volonté d'œuvrer en faveur d'un résultat concret à la CM12. Son discours est disponible sur le site Web de l'OMC (https://www.wto.org/french/news_f/spra_f/spra298_f.htm).

2.2. À la suite des remarques du Directeur général, un certain nombre de Membres participants ont pris la parole pour réaffirmer leur soutien sans réserve à l'initiative et leur volonté d'œuvrer en vue de parvenir à un résultat concret à Nour-Soultan. Ils ont également réitéré leur volonté de poursuivre

¹ Le présent résumé, établi et distribué sous la responsabilité du Coordonnateur, est communiqué dans le but de fournir aux délégations un compte rendu des discussions et de les aider à faire rapport à leur capitale. Il contient un examen indicatif non exhaustif des questions abordées par les Membres à la réunion.

² Document INF/IFD/W/12 du 4 décembre 2019.

³ Les résumés des discussions tenues lors des réunions précédentes figurent dans les documents INF/IFD/R/7, INF/IFD/R/8 et INF/IFD/R/9 du 30 octobre, du 21 novembre et du 11 décembre 2019, respectivement.

leurs efforts de communication avec les autres Membres de l'OMC, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres, pour faire en sorte que le cadre contribue à répondre à leurs priorités et besoins en matière de facilitation de l'investissement.

3 BILAN DES TRAVAUX POUR LA PÉRIODE ALLANT DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019 ET PROCHAINES ÉTAPES

3.1. Le Coordonnateur a expliqué que la réunion faisait suite à un dialogue continu et à une discussion approfondie sur le fond entre les Membres participants concernant toutes les sections du document de travail⁴, ainsi qu'à de vastes consultations bilatérales avec les délégations tenues entre septembre et décembre 2019.

3.2. À la dernière réunion et au cours de ses consultations bilatérales avec les Membres intéressés, y compris celles tenues les 27 et 28 novembre 2019, auxquelles toutes les délégations avaient été invitées⁵, le Coordonnateur avait reçu des informations en retour sur les trois grandes questions suivantes: i) évaluation des discussions menées sur la base du document de travail au second semestre de 2019; ii) points de vue des Membres sur le passage du document de travail actuel à un "texte simplifié" qui tiendrait compte de ces discussions; et iii) points de vue des Membres sur le processus envisagé pour parvenir à un résultat concret sur la facilitation de l'investissement pour le développement à la CM12, y compris le passage à un "mode de négociation" en 2020.

3.3. S'agissant du bilan des travaux effectués, le Coordonnateur a souligné que la phase des discussions basée sur le document de travail était une période de travail intensif. Après une réunion d'organisation tenue le 23 septembre, trois réunions thématiques sur le fond avaient eu lieu les 17 et 31 octobre et le 25 novembre 2019, lesquelles avaient permis aux Membres participants de mener des discussions approfondies et constructives sur tous les aspects abordés dans le document de travail. La présence et la participation des Membres à chacune des réunions tenues pendant cette période avaient été élevées, ce qui avait donné lieu à des discussions interactives et à un échange de vues. En outre, deux délégations, celles de la Chine et de l'Argentine, avaient distribué des contributions concrètes sous forme de texte concernant deux aspects différents du document de travail.

3.4. Comme c'était le cas depuis le début des discussions structurées, les travaux avaient été pilotés par les Membres et étaient axés sur les résultats. Étant donné la nature transparente et inclusive de l'initiative, toutes les réunions avaient été ouvertes à tous les Membres. La transparence avait été pleinement assurée en permettant à tous les Membres d'avoir accès en temps voulu à l'ensemble des documents pour chaque réunion.⁶ Comme convenu par les Membres participants, un résumé et une évaluation des discussions avaient été préparés et distribués par le Coordonnateur sous sa responsabilité après chaque réunion.⁷

3.5. S'agissant des étapes suivantes, comme en témoignait le niveau élevé de participation et d'engagement lors des réunions, et comme l'avaient révélé les consultations informelles tenues par le Coordonnateur, le sentiment général exprimé par les Membres participants était que l'initiative avait progressé sur le fond, ce qui permettait d'avoir une idée plus claire des éléments qui pourraient constituer le futur cadre pour la facilitation de l'investissement. Le document de travail s'était avéré être l'outil approprié pour mener cette discussion, pour communiquer davantage avec les autres Membres et pour tenir des consultations avec les parties prenantes nationales. Les discussions menées sur la base du document de travail avaient révélé d'importants domaines de convergence, des domaines d'intérêt commun, ainsi que des domaines nécessitant un examen plus approfondi.

⁴ Document INF/IFD/RD/39.

⁵ Voir le résumé des discussions (document INF/IFD/R/9 du 11 décembre 2019) et l'invitation à participer aux consultations informelles envoyée à toutes les délégations par courrier électronique le 25 novembre 2019.

⁶ Outre le fait que tous les documents ont été envoyés à l'ensemble des délégations par courrier électronique, les documents correspondant à chaque réunion ont été publiés sur le portail dédié à la facilitation de l'investissement, sur le site Web des Membres: https://www.wto.org/french/tratop_f/invfac_f/invfac_f.htm.

⁷ Les résumés des discussions établis par le Coordonnateur sont reproduits dans les documents INF/IFD/R/6 à INF/IFD/R/9. Les évaluations faites par le Coordonnateur sont reproduites dans les documents INF/IFD/RD/40, INF/IFD/RD/43 et INF/IFD/RD/44. Le résumé visait à fournir aux délégations un compte rendu des discussions et à les aider à faire rapport à leur capitale, tandis que les évaluations ont été établies en vue d'aider les délégations à identifier les domaines de convergence et d'intérêt commun et de commencer à visualiser l'évolution possible des éléments du cadre.

3.6. Suite à la récente Déclaration ministérielle conjointe⁸, il était largement admis que la phase suivante des discussions structurées bénéficierait grandement d'un "texte simplifié" qui pourrait aider les Membres participants à progresser vers l'établissement du cadre. Le texte simplifié refléterait les préférences et les vues exprimées à ce jour par les Membres et présenterait les éléments et questions de manière plus précise, dans un cadre plus clair et plus cohérent, en regroupant les différentes variantes et en évitant les doubles emplois, selon qu'il serait approprié. Il contribuerait à améliorer la lisibilité du cadre en mettant l'accent, dans chaque disposition et à chaque fois que cela serait possible, sur les options de libellé ayant recueilli le plus de soutien de la part des Membres participants. Ainsi, le texte simplifié donnerait des indications plus claires sur les domaines d'intérêt commun, les domaines de convergence et les domaines qui devraient être encore développés. Enfin et surtout, il aiderait les délégations à mener des consultations plus ciblées dans leurs capitales respectives et soutiendrait les efforts de communication, en particulier auprès des pays en développement et des PMA Membres. Par conséquent, le texte simplifié, ainsi que les contributions et propositions que les Membres pourraient vouloir présenter, constituerait une bonne base pour la phase suivante en 2020.

3.7. Le Coordonnateur a souligné que les travaux qui seraient menés lors de la phase suivante des discussions structurées continueraient d'être pilotés par les Membres et axés sur les résultats. Le texte simplifié était destiné à continuer de favoriser des discussions ouvertes, transparentes et inclusives.

3.8. S'agissant de la phase suivante, les suggestions faites par les Membres participants à la réunion précédente et les vastes consultations bilatérales tenues par le Coordonnateur avec les délégations intéressées ont aussi fait ressortir l'idée que, pour parvenir à un résultat concret à la CM12, comme cela était indiqué dans la récente Déclaration ministérielle conjointe, la dynamique des discussions devrait changer. En ce sens, un certain nombre de Membres participants ont préconisé de passer au mode de négociation au premier semestre de 2020.

3.9. Par conséquent, sur la base des suggestions faites par les Membres participants à la réunion précédente et de ses consultations bilatérales avec les délégations intéressées, le Coordonnateur a présenté les deux propositions ci-après afin de faciliter les travaux qui seraient menés au cours de la phase suivante et en vue de la CM12: i) élaborer un "texte simplifié" faisant fond sur le document de travail et tenant compte des vues exprimées par les Membres participants lors des discussions approfondies sur le fond tenues au cours des derniers mois; et ii) passer au "mode de négociation" à partir de mars 2020, en ménageant aux Membres participants une période de "préparation" avant le début des négociations.

3.10. La proposition du Coordonnateur a été pleinement appuyée par les délégations. Les Membres participants ont demandé au Coordonnateur de préparer un texte simplifié et ont approuvé le passage au "mode de négociation" à partir de mars 2020. Bon nombre des délégations qui sont intervenues ont souligné les progrès importants sur le fond accomplis sur la base du document de travail lors des mois précédents, aux cours desquels les Membres avaient échangé des vues sur l'élaboration des dispositions spécifiques du cadre et fait part de leurs positions générales sur les questions abordées. Elles ont souligné qu'il était important d'entrer dans une phase de négociations au premier trimestre de 2020 pour passer à la vitesse supérieure et remplir le mandat récemment donné par les Ministres, à savoir parvenir à un résultat concret à la CM12. De l'avis des délégations, le fait que 98 Membres de différentes régions et à différents niveaux de développement se soient récemment officiellement portés coauteurs de la Déclaration ministérielle conjointe montrait le vaste soutien apporté à l'initiative. Les Membres participants qui sont intervenus ont également indiqué que le texte simplifié permettrait de capitaliser sur les progrès accomplis jusque-là et de faire progresser les négociations avant Nour-Soultan. Il a été souligné que ce document serait sans préjudice de la position des délégations, ainsi que des contributions ou propositions que les Membres participants pourraient souhaiter présenter ultérieurement.

3.11. Un certain nombre de Membres participants ont également souligné l'importance systémique de l'obtention d'un résultat livrable concret sur la facilitation de l'investissement à la CM12 afin de montrer que l'OMC peut obtenir des résultats sur un sujet véritablement pertinent pour ses Membres, le secteur privé et l'économie mondiale. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la facilitation de l'investissement pour les pays en développement et les PMA Membres, ainsi que la nécessité de maintenir le développement au cœur de l'initiative. Les Membres participants ont

⁸ Document WT/L/1072/Rev.1 du 22 novembre 2019.

également souligné qu'il était important de poursuivre les efforts de communication auprès des autres pays en développement et PMA Membres, tout en veillant à ce que le processus reste transparent, inclusif et ouvert aux autres Membres. Compte tenu de la nécessité d'intensifier les travaux dans les mois à venir, plusieurs Membres participants ont demandé au Coordonnateur de distribuer, dès que possible, un calendrier des réunions pour la première partie de l'année 2020 jusqu'à la CM12.

3.12. Notant le soutien des Membres participants à sa proposition, et comme cela avait été demandé à la réunion, le Coordonnateur a indiqué qu'il préparerait un texte simplifié qui serait distribué en janvier 2020. Le texte simplifié serait établi sur la base du document de travail et tiendrait compte des discussions et des échanges de vues approfondis menés entre les Membres participants, afin d'aider ces derniers à développer davantage les dispositions du futur cadre. Il serait sans préjudice des positions des Membres participants et de leur droit de présenter des contributions ou des propositions. Le Coordonnateur a également indiqué qu'un calendrier des réunions provisoire pour la période allant jusqu'à la CM12 serait distribué dans les jours à venir afin de laisser aux Membres participants le temps de se préparer pour la phase suivante.⁹ Il a par ailleurs signalé qu'un programme de travail serait distribué ultérieurement, pour examen par les Membres participants, avant une réunion d'organisation qui se tiendrait en février 2020.

4 TOUTES AUTRES QUESTIONS RELATIVES À LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT

4.1. Aucune délégation n'est intervenue.

5 AUTRES QUESTIONS

5.1. Le Coordonnateur a invité la fondation Bertelsmann-Stiftung, l'Institut allemand de développement, l'ITC et le FEM, co-organisateurs de l'atelier d'experts sur les "possibilités et difficultés liées à l'établissement d'un cadre international sur la facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC", tenu à l'OMC la veille de la réunion¹⁰, à informer les Membres des principales conclusions de l'atelier.

5.2. Les organisateurs de l'atelier ont informé les Membres des principales conclusions de l'atelier¹¹, qui a réuni plusieurs fonctionnaires d'organismes de promotion de l'investissement en poste dans les capitales – venus notamment de pays en développement et de PMA –, ainsi que des représentants du secteur privé, d'organisations internationales, etc. L'objectif principal de l'atelier était d'identifier des mesures concrètes susceptibles de faciliter les flux d'IED vers les pays en développement et les PMA et de contribuer de manière substantielle au développement durable.¹² Cette activité a été la première d'une série d'activités devant être organisées par ces institutions avant la CM12.

5.3. Le Coordonnateur et les Membres participants qui sont intervenus ont remercié les organisateurs d'avoir présenté les principales conclusions qu'ils avaient tirées de l'atelier, lequel a été jugé opportun et utile du fait qu'il avait réuni de nombreux praticiens et experts de la facilitation de l'investissement, venus notamment de pays en développement et de PMA Membres. L'atelier a permis d'identifier diverses mesures concrètes de facilitation de l'investissement pour encourager les flux d'IED vers les pays en développement, ainsi que les mesures de facilitation de l'investissement que les investisseurs internationaux considèrent comme prioritaires.

⁹ Un courriel indiquant les dates provisoires des réunions devant avoir lieu en 2020 jusqu'à la CM12 a été adressé à toutes les délégations le 16 décembre 2019.

¹⁰ Le programme de l'atelier, le rapport sur ses principales conclusions et d'autres documents relatifs à l'atelier sont disponibles sur la page Web dédiée à la facilitation de l'investissement: https://www.wto.org/french/tratop_f/invfac_f/ifd_event_11122019_f.htm.

¹¹ M. Karl Sauvart du Columbia Centre on Sustainable Investment (CCSI), ancien Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED, ainsi que M. Matthew Stephenson du FEM, ont résumé les principales conclusions de l'atelier.

¹² Les mesures identifiées incluaient les suivantes: services de visa; aide à l'évaluation de projets pour les pays en développement Membres, mécanismes de type médiateur pour prévenir les différends entre investisseurs et États; transparence accrue des incitations offertes aux investisseurs; renforcement des liens entre investisseurs étrangers et fournisseurs nationaux (par exemple au moyen de bases de données); transparence accrue des programmes de RSE adoptés par les investisseurs; renforcement de la coordination interne entre différents niveaux de gouvernement (par exemple gouvernement central/gouvernements régionaux); création d'une catégorie intitulée "investisseur durable reconnu"; poursuite du dialogue entre le futur Comité de la facilitation de l'investissement et les parties prenantes, y compris les investisseurs.

5.4. Sur un autre plan, l'Ambassadeur Gálvez a annoncé que son affectation à Genève prendrait fin à la fin de janvier 2020. Après de vastes consultations tenues ces dernières semaines avec les délégations intéressées, et compte tenu de la volonté générale des Membres participants, il a été convenu que le Chili continuerait d'assurer la coordination des discussions structurées.
